



Enquête publique

L'Administration communale de Vétroz soumet à l'enquête publique les demandes suivantes, déposées par :

- **Fux-Pfaffen Cornelia et Fux Urs**, Rue du Haut de Cry 26, 1963 Vétroz, par **Truffer & Partner Architektur + innenarchitektur**, Eye 70, 3924 St. Niklaus VS, pour la tranformation de l'habitation existante., parcelle 12625, folio 19, Rue du Haut de Cry 26, au lieu-dit « Les Prés Cornus », zone Résidentielle 0,3 (DS II), coordonnées 2/586/975 / 1/118/629
- **Keller Stéphane**, Route de l'Industrie 53, 1963 Vétroz, pour le remplacement et le changement de la teinte des stores actuels, parcelle 13779, folio 24, au lieu-dit « Les Prés du Botsa », zone Résidentielle 0,3 (DS II), coordonnées 2/586/774 / 1/118/138
- **Pitteloud Carole et Jean-Daniel**, Route des Iles 43, 1963 Vétroz, par **Mister toiture Suisse SA**, Rue du Pré-de-la-Fontaine 10, 1242 Satigny, pour le changement de teinte des façades, parcelle 4607, folio 5, Route des Iles 43, au lieu-dit « Terreauneuf », zone Résidentielle 0,3 (DS II), coordonnées 2/587/737 / 1/118/628
- **Roch Viviane Géraldine**, Rue Pré-Fleuri 20, 1963 Vétroz, par le **Bureau d'architecture Jérôme Luyet Sàrl**, Rue de St-Germain 36b, 1965 Savièse, pour la construction d'un studio et la modification d'une ouverture en façade, parcelle 13119, folio 9, Rue Pré-Fleuri 20, au lieu-dit « Les Sâles », zone Résidentielle 0,3 (DS II), coordonnées 2/588/557 / 1/119/184
- **Vieira Carlos Manuel**, Route de l'Industrie 37a, 1963 Vétroz, pour la modification des façades avec pose de vérandas, agrandissement couvert au sud-ouest, serre au nord & est et pose d'une palissade sur le mur existant, parcelle 13978, folio 24, Route de l'Industrie 37a, au lieu-dit « Les Prés Cornus », zone Résidentielle 0,3 (DS II), coordonnées 2/586/666 / 1/118/278

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans au bureau communal durant les heures d'ouverture.

Les observations et oppositions éventuelles, à l'encontre de ces demandes, dûment motivées, devront être adressées, sous pli chargé (recommandé), à l'Administration communale dans un délai de 30 jours, à partir de la publication au Bulletin officiel.

Vétroz, le 29 mars 2024

L'Administration communale
